MINISTERE de l'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

MONTPELLIER - I6, rue de la République - Tél. 72.58.72

3ème année N°

3ème année N° 45 8 Décembre I955

Edition Générale n° 10

INFORMATIONS

TRAITEMENT CUPRIQUE HIVERNAL DU PECHER

A la suite des gelées et des pluies abondantes qui se sont produites dans la région nous recommandons l'exécution immédiate d'un "traitement bleu" sur pêcher. Ce traitement cuprique doit être renouvelé s'il est lavé par des pluies abondantes.

DESINFECTION DES SOLS ET DES SEMENCES EN HORTICULTURE

Les plantes cultivées sont parasitées par divers champignons aussi bien au moment de la germination qu'en cours de croissance.

Ces champignons, cause de nombreuses altérations, sont présents dans le sol où ils ont été apportés par des plantes malades, ou par des semences contaminées. Aussi est-il indispensable d'utiliser pour les semis des terreaux vierges, ou bien de désinfecter le sol des couches et des serres et de désinfecter les graines.

Les périodes critiques, où les contaminations sont les plus fréquentes, sont la germination, les repiquages, la mise en place : le parasite pénètre presque toujours par les blessures accidentelles ou volontaires (pincement, habillage, etc...).

La DESINFECTION DU SOL est possible :

a/ par la chaleur pour les petites surfaces : Ce procédé est efficace à la condition d'atteindre 90°. De petits volumes de terre peuvent être traités en les arrosant d'eau bouillante; pour des quantités plus importantes recourir au matériel spécial. Les pots et terrines seront désinfectés en les trempant 80 minutes dans de l'eau bouillante.

b/ par le formol, pour des surfaces de moyenne étendue : Utiliser 2 litres 500 de formol pour 100 litres d'eau. Arroser le sol à raison de 10 litres par mètre carré. Recouvrir la terre durant 48 heures avec des sacs imbibés de la solution formolée. Ne planter ou ne semer que 10 à 12 jours plus tard.

c/ par un anticryptogamique à base de T.M.T.D. : Faire une solution en se conformant aux prescriptions du fabricant et arroser le sol.

La DESINFECTION DES GRAINES peut être obtenue :

- par enrobage, en utilisant une poudre à base de T.M.T.D. ou un organo-mercurique;
- ou par trempage, dans une solution cuprique.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND. Autor. du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservées